

223C1324  
FR0000074254-FS0658

25 août 2023

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**BOURSE DIRECT**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 août 2023, la société par actions simplifiée Amiral Gestion<sup>1</sup> (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 août 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BOURSE DIRECT et détenir, pour le compte desdits fonds, 2 698 248 actions BOURSE DIRECT représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions BOURSE DIRECT sur le marché.

<sup>1</sup> Contrôlée par M. Julien Lepage. Amiral Gestion agit indépendamment de son contrôlant dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce, 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 53 999 379 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.